



DGA de l'Administration Générale  
Direction Adjointe du Budget  
Service du Budget  
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 26 JUIN 2026  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Budget principal - Budget supplémentaire 2026.**

---

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 14 avril 2026, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du Département de l'exercice 2026. Le budget s'élève à 2 580 M€ en charges de fonctionnement et à 661,7 M€ en dépenses d'investissement (remboursement du capital de la dette inclus).

Il convient à présent de se prononcer sur le budget supplémentaire (BS) 2026, qui se divise en deux parties distinctes :

- le report des restes à réaliser et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2025 ;
- la décision modificative (DM) n°1 qui amende le budget du Département.

**I – Les restes à réaliser de 2025 et la reprise des résultats antérieurs**

Les restes à réaliser, conformément aux règles en vigueur, ont fait l'objet d'un arrêté de reports au début de l'exercice 2026 et sont constatés au sein du compte administratif (CA) 2025.

**A – La reprise des restes à réaliser 2025**

Dans le cadre de l'examen du CA 2025, il a été inscrit en dépenses un report de 6,4 M€ en fonctionnement et de 1,9 M€ en investissement.

En dépenses de fonctionnement, les reports concernent des abonnements ou des contrats (vidéo protection, contrôle d'accès dans le cadre des collèges numériques...) juridiquement engagés, dont la durée est à cheval sur deux exercices budgétaires. Les crédits afférents sont donc reportés sur l'exercice 2026. Ils correspondent également à des commandes sur marchés qui n'ont été que

partiellement réceptionnées.

Pour ce qui concerne l'investissement, les reports portent sur des travaux ou acquisitions engagées mais non facturés au 31 décembre 2025.

## **B – L'affectation des résultats antérieurs**

Le BS intègre les résultats reportés de l'exercice précédent conformément à l'arrêté du CA 2025 examiné à la présente séance.

Dans le détail, le besoin de financement 2025 de la section d'investissement ressort à 121,7 M€. Il est couvert par une opération d'affectation du résultat de fonctionnement pour 123,6 M€ qui doit aussi tenir compte des restes à réaliser d'investissement. Le solde de l'excédent de fonctionnement s'élève à 32,9 M€. Il est reporté à la présente décision.

## **II – La décision modificative n°1**

Concernant la DM1, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Le vote du BP étant récent, la DM1 comporte peu de correctifs.

### **A – La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement comprend une augmentation des dépenses de 7,1 M€, une minoration des autorisations d'engagements (AE) de 2,2 M€, ainsi que 8,8 M€ de recettes supplémentaires.

Un excédent de financement de 1,7 M€ est donc constaté.

- **Les dépenses**

Différents postes de dépenses font l'objet d'ajustement pour un montant net de 7,1 M€ dont 7 M€ dans le seul secteur des finances.

La hausse de 7 M€ se concentre essentiellement sur le remboursement anticipé des prêts garantis au bénéficiaire de l'entraide (5 M€) ; ceci à titre conservatoire dans l'attente d'étudier les conséquences du dernier jugement.

Vient ensuite une majoration du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO, pour prendre en compte la dernière simulation en la matière (environ 1,9 M€).

Enfin, un montant de 153,3 K€ est inscrit pour reversion à la MDPH suite à un encaissement CNSA concernant cet établissement.

- **le mouvement enregistré sur les autorisations d'engagements (AE)**

Cette décision modificative prévoit une diminution de 2,2 M€ de stock d'AE.

Cette minoration vient simplement ajuster le BP. Cette minoration vient simplement ajuster le BP. En effet, en raison du calendrier budgétaire 2026, certains mandats ont dû être imputés sur des

lignes du budget provisoire gérées hors autorisation d'engagement (AE), alors qu'au BP tel que voté le 14 avril dernier, le montant nécessaire à ces mandattements (2,2 M€) a été prévu sur une AE. Il convient donc désormais de réduire l'AE d'autant, celle-ci étant, de fait, surdimensionnée.

Compte tenu de ce mouvement, après vote de cette DM1, le stock d'AE sera alors de 314 M€.

- **l'ajustement des recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 8,8 M€.

Depuis le vote du BP 2026, un certain nombre de notifications sont parvenues dont il convient de tenir compte.

La majoration des recettes concerne en premier lieu la reprise de la provision Entraide pour 4 M€ (à titre conservatoire), celle-ci n'étant plus justifiée dès lors que le Département procède au remboursement anticipé, comme indiqué ci-dessus.

Au titre des notifications récemment réceptionnées, sont inscrits 2,9 M€ supplémentaires décomposés ainsi : +2,3 M€ s'agissant de la fraction compensatoire de la TFPB, +736,7 K€ au titre de la fraction compensatoire de la CVAE, +100,7 K€ de régularisations fiscales (rôles complémentaires), +153,3 K€ en régularisation 2025 perçue de la CNSA pour la MDPH, -173,7 K€ concernant la DGF, -124,5 K€ concernant la DCRTP et -56,6 K€ sur l'IFER.

Au titre des autres ajustements, sont concernées la part autonomie (+213,5 K€) et la part prévention (+996,7 K€) concernant respectivement les concours « Forfait autonomie » et « Autres actions de prévention » d'après les notifications provisoires reçues de la CNSA, ainsi que les produits de participations (+800 K€) et l'attribution au titre du fonds national de péréquation des DMTO suivant la dernière simulation (-100 K€).

### **B – La section d'investissement**

La DM1 ne porte qu'un seul mouvement sur cette section. Il s'agit de minorer de 111 K€ l'avance remboursable faite au budget annexe de production photovoltaïque en raison de l'intégration, dans cette même session budgétaire, des résultats excédentaires de ce budget annexe

### **C – Les régularisations comptables**

Certaines régularisations comptables relatives aux amortissements sont également proposées.

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que les biens figurant à l'actif départemental font l'objet d'un amortissement constatant l'amoindrissement de leur valeur durant sa durée d'utilisation. Cette dépréciation fait l'objet d'un plan d'amortissement. Ce plan peut parfois être faussé en raison de dysfonctionnements techniques ou erreurs d'interprétation. Il convient donc de corriger ces anomalies qui génèrent un différentiel d'amortissement.

Ainsi il convient d'effectuer des corrections d'erreurs comptables sur la liste des biens fournie en annexe et de procéder à une reprise sur amortissement de 2 693,99 €. Cette reprise concerne des

amortissements pratiqués à tort.

L'instruction comptable et budgétaire M57 précise qu'il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires telles que décrites en annexe.

Compte tenu de l'ensemble des mouvements budgétaires présents à cette DM1, l'emprunt d'équilibre s'établira à 393 M€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 26 JUIN 2026**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Budget principal - Budget supplémentaire 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt six juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

**Absent(s) :**

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

**Donne(nt) pouvoir :**

M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Henri PONS à M. Lionel DE CALA, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 26 JUIN 2026**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Budget principal - Budget supplémentaire 2026.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 26 juin 2026,  
le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire ci-annexée,

A décidé :

- d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 pour le budget principal ;
- de porter l'emprunt d'équilibre à 393 033 463,30 € ;
- d'adopter les variations d'autorisations d'engagement prévues au présent budget ;
- de minorer l'avance remboursable votée au BP 2026 à destination du budget annexe de production photovoltaïque de 111 098,31 €, portant cette avance à 639 401,69 € pour l'exercice budgétaire 2026 ;
- d'autoriser les régularisations d'amortissements, par crédits d'ordre non budgétaire, décrites dans le présent rapport ;
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon une approche par nature de la nomenclature comptable M57.

Adopte à l'unanimité

Pour : 40

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 12

Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Valérie GUARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO, M. Ahmed HEDDADI.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie CAROLLO

**ANNEXE 1 :  
LISTE DES BIENS EN SURAMORTISSEMENT A CORRIGER**

Numéro de bien	Libellé du bien	Recette ordre budgétaire comptabilisée	Suramortissement réalisé	Ecritures correctives (Ordre non budgétaire)	
				Recette d'ordre non budgétaire	Dépense d'ordre non budgétaire
84810	Stéthoscope 3M Classic	28188 - amortissement des autres biens	106,92 €	<b>1068 - excédents de fonctionnement capitalisés</b>	28188 - amortissement des autres biens
96881	Antenne 38DB	28188 - amortissement des autres biens	42,12 €		28188 - amortissement des autres biens
103526	Tensiomètre	28188 - amortissement des autres biens	130,37 €		28188 - amortissement des autres biens
104953	Paravent battant X7	28188 - amortissement des autres biens	326,76 €		28188 - amortissement des autres biens
108821	Micro-onde	28188 - amortissement des autres biens	72,94 €		28188 - amortissement des autres biens
109906	Matériel électroménager	28188 - amortissement des autres biens	455,96 €		28188 - amortissement des autres biens
<b>Total 28188 - amortissement des autres biens</b>			<b>1 135,07 €</b>		<b>28188 - amortissement des autres biens</b>
78261	Binoculaire pour atelier archéologique	2815731 - amortissement petit outillage	1 558,92 €		2815731 - amortissement petit outillage
<b>Total 2815731 - amortissement petit outillage</b>			<b>1 558,92 €</b>		<b>2815731 - amortissement petit outillage</b>
<b>Total régularisations</b>			<b>2 693,99 €</b>		<b>2 693,99 €</b>



Direction générale adjointe de l'administration générale  
Direction des Finances  
Direction Adjointe du Budget  
Service du Budget

**ARRÊTÉ N°2026-1-DF-SB**  
**Portant sur les restes à réaliser 2025 du budget général**

**La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône**  
**Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs notamment au tome II, titre 3, chapitre 1, § 2,

**CONSIDÉRANT** les crédits engagés non mandatés à la clôture de l'exercice,

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Les restes à réaliser de l'exercice 2025 du budget général dont les listes figurent en annexe, sont reportés sur l'exercice 2026.

- en dépenses, à la somme de huit millions deux-cent-soixante-cinq mille cinq-cent-quarante-quatre euros et onze centimes ;

DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET GÉNÉRAL	6 403 119,63 €	1 862 424,48 €	8 265 544,11 €

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est établi en 2 exemplaires originaux :

- un exemplaire destiné à la Paierie départementale pour permettre le règlement des dépenses et l'encaissement des recettes,
- un exemplaire destiné au Conseil départemental après visa de Madame la Payeuse départementale.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le

le 11/02/2026

Le Directeur général des services

La Payeuse départementale



Eric TAVERNI



Christine MAZIÈRE

Direction des Finances  
 Direction Adjointe du Budget  
 Service du Budget

## RESTES A REALISER 2025 EN DEPENSES BUDGET GENERAL

Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
011	020	62268	19 182,48
		60628	5 750,58
011	021	6184	254 172,00
		6184.2	33 500,00
011	028	6188	15 000,00
		6282	473 586,12
		6262	226 674,17
		6261	82 015,95
		6238	6 748,12
		6236	284 754,49
		6233	32 520,00
		6231	16 079,78
		6228	12 164,40
		62268	455 165,30
		6156	648 351,76
		61558	53 973,84
		61551	10 136,24
		61358	7 733,92
		6068	282 332,56
		6064	98 890,51
		60636	74 524,22
		60631	6 225,12
		6227	41 380,80
		011	12
011	221	6262	275 026,46
		617	40 156,53
		6288.1	6 120,00
		60636	537 499,23
		6228	314 264,06
		6156	163 988,39
		6188	57 308,00
011	311	6228	150 095,16
		6241	30 630,48
011	313	6228	33 339,12
		6233	47 137,00
011	314	6182	12 998,70
		6228	176 036,78
		6236	29 287,67
011	315	6233	62 280,00

Chiffres exprimés en euros

1/4

Direction des Finances  
 Direction Adjointe du Budget  
 Service du Budget

## RESTES A REALISER 2025 EN DEPENSES BUDGET GENERAL

Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
011	315	6068	12 818,19
		6188	5 212,80
011	326	6238	18 208,00
011	411	611	31 395,60
		61358	62 877,70
		60632	7 744,00
011	412	61358	22 688,57
011	420	6228	20 674,05
011	4213	6184	38 626,00
		62261.2	29 470,00
011	4238	60623	15 923,72
		6068	50 862,00
		6288	14 185,31
011	71	617	19 272,00
011	76	611	6 300,00
		60636	50 315,76
		61521	34 190,58
		615232	5 062,35
		61524	17 166,34
		61551	20 646,49
		60631	33 650,90
011	78	617	9 900,00
011	843	60633	36 408,65
		611	51 620,88
		615231	81 504,48
		615232	24 763,71
		61551	12 249,35
		6228	23 957,76
<b>Total 011 - Charges à caractère général</b>			<b>5 863 901,71</b>
017	441	65748	73 000,00
017	442	657381	14 000,00
		65748	31 203,00
017	444	62268	5 049,00
017	445	62268	24 838,37
<b>Total 017 - Revenu de solidarité active (fonctionnement)</b>			<b>148 090,37</b>
65	020	6568	40 417,55
65	3272	65748	62 720,00
65	6318	657341	101 765,00

Chiffres exprimés en euros

2/4

Direction des Finances  
 Direction Adjointe du Budget  
 Service du Budget

## RESTES A REALISER 2025 EN DEPENSES BUDGET GENERAL

Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
65	6318	657382	166 725,00
		65742	12 000,00
		65748	7 500,00
<b>Total 65 - Autres charges de gestion courante</b>			<b>391 127,55</b>

**TOTAL FONCTIONNEMENT 6 403 119,63**

Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
20	020	2031	90 441,90
20	314	2031	5 175,20
20	76	2031	11 460,00
20	78	2031	5 664,00
<b>Total 20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>			<b>112 741,10</b>

204	028	204111	28 721,72
204	311	20421	10 000,00
		2324.21	9 000,00
204	338	20421	21 000,00
204	425	20421	5 000,00
		20422	12 000,00
204	428	2324.21	31 400,00
204	553	20422	84 000,00
204	6318	20422	20 000,00
		2324.21	106 877,81
204	633	2324.141	38 800,00
		2324.21	145 494,96
204	65	2324.21	43 185,00
204	71	2324.182	7 500,00
		2324.21	95 650,00
204	78	2324.21	16 400,00
<b>Total 204 - Subventions d'équipement versées</b>			<b>675 029,49</b>

21	028	2188	163 936,39
21	314	2181	19 765,75
		21838	59 442,42
		2188	68 321,30
21	315	2188	237 001,45
21	338	2188	7 852,00
21	76	2128	367 238,87
		2151	6 616,55

Direction des Finances  
Direction Adjointe du Budget  
Service du Budget

## RESTES A REALISER 2025 EN DEPENSES BUDGET GENERAL

Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
21	76	21828	33 956,33
21	843	215738	25 592,65
<b>Total 21 - Immobilisations corporelles</b>			<b>989 723,71</b>
23	028	2313.14	9 030,66
23	314	2316	75 899,52
<b>Total 23 - Immobilisations en cours</b>			<b>84 930,18</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>1 862 424,48</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>			<b>8 265 544,11</b>